

RD154E_043.doc

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2023 - DPAT / T-043

portant interdiction de la circulation routière

VOIE	R.D. 154E
P.R.	PR 2 + 000 au PR 5 + 000
COMMUNES	OTTONVILLE
NATURE DES TRAVAUX	Programme d'entretien 2023 • Travaux de réalisation d'enduit superficiel d'usure en bi-couche entre EBLANGE et BOULAY
DATES	Jeudi 25 mai 2023 ou le vendredi 26 mai 2023
SYSTEME D'EXPLOITATION	Coupure et déviation générale de la circulation routière Les travaux sont prévus sur une journée le 25 mai 2023 (sous réserve d'une météo favorable)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	 La signalisation de coupure et de chantier sera à la charge de l'entreprise COLAS EST Sous contrôle du Département – UTT de FORBACH - SAINT AVOLD La signalisation de déviation sera à la charge du Département - UTT de FORBACH - SAINT AVOLD

Le Président du Département de la Moselle, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;

Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;

Vu le dossier d'exploitation;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1: Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure totale en journée de la circulation routière sur la RD 154E entre EBLANGE et BOULAY.

Une déviation sera mise en place comme suit :

RD19 → EBLANGE → RD19 → ROUPELDANGE → RD19 → BOULAY → RD954

• Et vice-versa

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;

M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;

M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;

M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST à Marly ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera à M. le sous-préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY et aux Maires des Communes d'OTTONVILLE, EBLANGE, ROUPELDANGE, BOULAY-MOSELLE, pour information.

METZ, le 15/05/2023

Le Président du Département, Pour le Président et par délégation Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT



ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2023 - DPAT / T-043

Ampliation transmise pour exécution à :

- PREFECTURE DE LA MOSELLE B.P. 71014 57034 METZ CEDEX 1 Service de la Sécurité Intérieure
- M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant le 6 ° Groupement de C.R.S. à METZ -B.P. 61083 - 57038 METZ CEDEX
- M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
 S.D.I.S. 3, rue Bort-les-Orgues SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport Région GRAND EST Agence Territoriale de Metz Pôle Transport Place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 METZ CEDEX 01
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH BOULAY, pour exécution en ce qui le concerne.
- MM. les Maires des Communes de : OTTONVILLE, EBLANGE, ROUPELDANGE, BOULAY-MOSELLE, pour information.

mairie.ottonville@wanadoo.fr mairie-eblange@orange.fr dgs@boulay-moselle.fr mairie.roupeldange@orange.fr policemunicipale@boulay-moselle.fr

Copie transmise pour information:

2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD + DPAT/DRM/SDER/CORD57

1 Direction Départementale des Territoires : - SRECC / CR

1 KISIO - Services Transports - 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com

1 M. le Directeur de l'Entreprise COLAS EST – 68, rue des Garennes - 57155 MARLY

metz@colas.com alain.bruneseaux@colas.com

Chrono SDER

METZ, le 15 / 05 / 2023

Le Président du Département, Pour le Président et par délégation Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT